

Rémy Malgouyres  
Le Bourg,  
63160,  
Égliseneuve près Billom,  
tél. : 04 73 68 97 85  
remy@malgouyres.org

À Monsieur Gérard DARMANIN  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauveau,  
75800 Paris Cedex 08  
Copie à  
Monsieur Pascal MAILHOS,  
Prefet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le 10/03/2021

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur par la présente de m'adresser à vous pour vous informer des suites, et des développements en cours, concernant les graves dysfonctionnements dans les services de police, gendarmerie, et police judiciaire, qui rendent complètement impossible d'obtenir des suites pour une plainte, dont je vous ai informé par mon courrier recommandé, daté du, dont vos services ont accusé réception le 8 décembre 2020. Je vous rappelle ce courrier en incluant les pièces jointes pour mémoire.

Tout d'abord, alors que je n'ai reçu aucune information concernant des suites, ni en application de l'article 40-2, ni en application de l'article 40-4 du code de procédure pénale, les violations du droit, qui sont manifestes, et même ostensibles, sont toujours en cours, notamment de la part de mon employeur et des personnels et des autorités de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dernièrement, j'ai déposé une plainte à la brigade de gendarmerie de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), que vous trouverez jointe, pour laquelle je n'ai pas de retour. J'ai surtout essuyé de nouveaux refus d'enregistrer une plainte, avec des comportements extrêmement grave des agents qui m'ont appelé à mon domicile, et dont j'ai informé les commissaires de police dans les commissariats auprès desquels les pré-plaintes ont été déposées.

Les éléments saisis dans le système informatique de pré-plaintes en ligne sont les mêmes dans les deux pré-plaintes. Le système ne donne pas, pour le plaignant, la possibilité d'avoir la trace des informations saisies, mais j'ai pris soin de les conserver dans un fichier de texte dont vous trouverez une impression ci-jointe. Les détails concernant le déroulement des faits, et les références des pré-plaintes, sont décrits dans mes courriers, signifiés par Jussier de Justice (procès verbaux joints), aux commissaires de police concernés.

J'ai également saisi en ligne un signalement *IGPN* (capture d'écran jointe), pour lequel je n'ai pas de retour.

RM

Je précise qu'entre les deux pré-plaintes, qui sont très rapprochées dans le temps, j'ai appelé le commissariat de police de Cournon pour voir s'il pouvait, après avoir ainsi alerté l'officier en charge, être donné suite à ma pré-plainte, et l'homme de l'accueil téléphonique a transféré l'appel vers une femme, qui n'a indiqué ni son nom, ni sa fonction, ni son grade, mais qui semblé s'exprimer comme un officier de rang élevé. Elle m'a indiqué que le fonctionnaire n'avait pas donné suite à ma pré-plainte parce qu'il avait évalué que le délit n'était pas constitué. J'ai expliqué que j'avais entendu dans la communication du ministère qu'il fallait enregistrer cent pourcent des plaintes, et que c'était ensuite à M. le Procureur de la République de qualifier les plaintes, mais elle a indiqué qu'"il y a un dégroussissage" sur la base des éléments figurant dans la pré-plainte. Je lui ai expliqué que j'attendais, comme indiqué dans mon courrier, une réponse écrite avec les explications circonstanciées sur les raisons pour lesquelles, dans le cas de ma pré-plainte en ligne, le fonctionnaire avait évalué que le délit n'était pas constitué, et je n'ai pas de réponse ce jour. C'est ensuite que j'ai entrepris une démarche similaire auprès du commissariat de Clermont-Ferrand, car je considère personnellement qu'il y a bel et bien un délit, qui est clairement documenté.

Parallèlement, je dois vous informer d'une absence de réponse de M. le Préfet du Puy-de-Dôme à plusieurs courriers concernant des violations du droit dans un service interne à la Préfecture du Puy-de-Dôme, je veux parler de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (*DDCS*), dont certains ont été signifiés par Huissier de Justice. Le dernier courrier de la *DDCS* suggère même que M. le Préfet lui-même serait complicité, en faisant explicitement référence à sa personne.

Restant à votre disposition pour fournir des informations complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma Considération Respectueuse.



Rémy MALGOUYRES  
Professeur à l'Université Clermont Auvergne